

Les trafiquants n'abdiquent pas

Deux millions de tonnes de carburant en pertes annuelles

Page 2

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Dixième année - N° 3737 - Mardi 8 décembre 2015 - Prix : 10 DA

Élections régionales françaises

Percée historique pour le Front national

Page 12

Lamamra à la COP21

L'Algérie pour un accord contraignant contre le réchauffement climatique

Page 3

Extrême droite et droite extrême en France

Par Mohamed Habili

Ce qu'il y avait à craindre en France, à savoir une victoire de l'extrême droite aux élections régionales, qui forcément augurerait mal de l'élection présidentielle de 2017, serait-il en train de se produire ? C'est ce qu'il semble en tout cas avec les résultats que l'extrême droite a obtenus dans certaines régions, et en particulier dans deux importantes d'entre elles du sud de la France, où dès hier au soir le Parti socialiste a pris la décision de se retirer du deuxième tour, en vertu du mot d'ordre de front républicain, pour favoriser la victoire des candidats de la droite dite classique. L'extrême droite est arrivée en tête dans six régions sur treize, mais elle n'a encore gagné aucune, pas même là où les Le Pen, fille et petite-fille du fondateur du FN, ont écrasé leurs adversaires, de gauche et de droite. Il reste le deuxième tour à passer, qui peut être l'occasion pour les républicains que compte la France de se ressaisir, et sinon de battre sur toute la ligne l'extrême droite du moins de briser son élan. Le problème, c'est que Nicolas Sarkozy, dont le parti est arrivé en deuxième position, en termes de voix portées sur lui, a dès l'annonce des résultats réitéré sa position de ni retrait ni fusions de listes. De sorte qu'il y a peu de chance pour que dimanche prochain soit marqué dans les urnes par une tendance en quelque sorte inverse de celle de dimanche dernier. Même si le centre, allié de la droite, se montre quant à lui disposé à faire preuve de discipline républicaine.

Suite en page 3

Levée du blocage sur la criminalisation de la violence faite aux femmes

Louh plaide pour la famille et la dignité de la femme



PH: E. Soravall/A

Après huit mois de blocage au niveau du Conseil de la nation, le projet de loi modifiant le code pénal portant criminalisation de toutes formes de violence contre la femme, le texte a été débattu hier par les sénateurs en attendant le vote programmé pour jeudi prochain. A cette occasion, Louh accuse les islamistes de «déformer» la loi.

Lire page 2

Consommation

Moins de 3% du budget des ménages vont aux équipements domestiques

Page 5

Constantine

Ouverture du 8^e festival de la poésie féminine

Page 13

Levée du blocage sur la criminalisation de la violence faite aux femmes

Louh plaide pour la famille et la dignité de la femme

■ Après huit mois de blocage au niveau du Conseil de la nation, le projet de loi modifiant le code pénal portant criminalisation de toutes formes de violence contre la femme, le texte a été débattu hier par les sénateurs en attendant le vote programmé pour jeudi prochain. A cette occasion, Louh accuse les islamistes de «déformer» de la loi.

Par Nacera Chennafi

La plénière au Conseil de la nation consacrée hier à la présentation et au débat du projet de loi modifiant et complétant le code pénal portant nouvelles mesures de protection de la femme contre toutes formes de violence a été une occasion pour le ministre de la Justice de tacler les islamistes qui se sont prononcés contre ces amendements. Selon Tayeb Louh, il s'agit d'une «déformation» du contenu de la loi à des «fins politiques».

Après huit mois de blocage au niveau du Conseil de la nation puisque le projet de loi modifiant et complétant le code pénal portant nouvelles mesures de protection de la femme contre toutes formes de violence a été soumis à la commission des affaires juridiques du Sénat en mars 2014, le texte semble trouver son chemin. Il a été enfin présenté hier par le ministre de la Justice suivi d'un débat modéré car le nombre d'intervenants n'a pas dépassé les six sénateurs, dont un seul sénateur du Conseil de la nation qui a critiqué le dévoilement de la vie privée de la famille à travers certaines dispositions dudit projet de loi. Ainsi, si le ministre de la Justice a été assommé de critiques de la part des islamistes lors de son passage à l'Assemblée populaire nationale, cela n'a pas été le cas à la chambre haute du Parlement. «J'assume toutes mes responsabilités, cette loi est à l'inverse de ce qui a été dit par certains, elle vient protéger la



PH. S. Soudani / A.

famille algérienne», dira Louh en allusion aux critiques des islamistes qui avaient qualifié ce texte de moyen de disloquer la famille algérienne.

Dans ce cadre, il a ajouté : «Je me suis abstenu de tout commentaire sur ce qui s'est passé à l'APN et je savais que j'aurais l'occasion de répondre et c'est ce que je fais aujourd'hui», une manière pour Louh de dire qu'il était confiant que cette loi passe-

ra au Sénat alors qu'une polémique a éclaté sur son blocage et son abandon et même des ONG, à l'instar d'Amnesty International qui avait interpellé Sellal pour sa libération des tiroirs du Sénat. A ce propos, il a accusé les islamistes sans les citer de «déformer» le contenu de la loi portant des mesures de lutte contre la violence faite aux femmes. Dans ce sens, il s'est interrogé : «qui protège la société

et la famille, le gouvernement ou ses personnes» (ceux qui critiquent la dite loi) avant de lâcher : «Il y a eu une déformation des propos et des interprétations».

Le ministre de la Justice est revenu sur l'affaire de Razika Cherif, sans vouloir la citer, la femme tuée par un automobiliste à M'sila. «La victime était une femme. Il l'a agressée verbalement. La victime a répondu puisqu'il a touché à son honneur. Il a

poursuivi l'agression», a dit Louh avant d'alerter que c'est la justice qui n'avait pas fait son travail en l'arrêtant. «La vengeance de la société aurait été terrible». Le ministre est revenu sur quelques nouveautés apportées par ce projet de loi dont la criminalisation de la violence verbale et des actes portant atteinte à la pudeur dans la rue, le pardon et la réconciliation qui ouvrent la voie à la fin des poursuites judiciaires ou bien la peine prononcée par le juge et la criminalisation de harcèlement sexuel par les collègues en plus de l'employeur. Dans sa réponse aux remarques de quelques sénateurs, le ministre a affirmé que son département se base sur des faits et des chiffres réels et non des études, car il s'agit du nombre d'affaires traitées en justice qui sont de 7 737 en 2014 entre couples. A ce propos, il a cité 3 509 affaires de femmes agressées par leurs proches, 767 agressions par les collègues et autres.

S'agissant du secret familial, le ministre a assuré que ce dernier est protégé car, il n'y a que le juge qui a le droit de le savoir. Louh répondait à un sénateur du RND qui a affirmé que cette loi permet de dévoiler la vie privée et les secrets des familles. Enfin, le ministre a assuré que cette loi alerte l'agresseur, car elle attire son attention sur les pénalités de tous types de violences faites aux femmes.

Il est à noter que ce texte sera soumis au vote jeudi prochain, un quitus semble déjà donné par le Conseil de la nation. **N. C.**

Les trafiquants n'abdiquent pas

Deux millions de tonnes de carburant en pertes annuelles

Les contrebandiers font perdre chaque année à l'Algérie 2 millions de tonnes de tous types confondus de carburant, une activité informelle qui représente un vrai problème et péril sur l'économie du pays mais aussi sa sécurité.

Chaque année, l'Algérie perd plusieurs millions de tonnes de tous types confondus de carburant. Les contrebandiers séduits par le gain facile et ne semblant pas vouloir s'arrêter, font chaque jour perdre au pays des sommes d'argent démesurées. La contrebande en Algérie est depuis un moment un phénomène qui représente un problème tant économique que sécuritaire. En effet, contrebande et trafics en tous genres ont pris des proportions alarmantes dans la région frontalière, notamment avec le Maroc où tout passe : drogue, carburant, cheptel, produits ali-

mentaires, pharmaceutiques, chimiques et autres. Selon les indications du P-dg de la Société nationale de commercialisation et de distribution de produits pétroliers (Naftal), Hocine Rizou, la contrebande de carburants fait perdre, annuellement à l'Algérie, deux millions de tonnes de ces produits. Pour lutter contre ce phénomène néfaste, le plafonnement de l'approvisionnement en carburants, mis en place dans les zones frontalières du pays, a été utile dans la mesure où il a permis la réduction de la contrebande. Cette décision a permis aussi de contrôler et paralyser les contrebandiers dans certaines régions. L'objectif de cette décision est de «mettre fin à l'activité informelle de ces contrebandiers en matière de carburants», souligne ce dernier. Dans certaines régions et malgré les décisions prises et le renforce-



PH. DR.

ment de sécurité, on observe, à titre d'exemple, que «la contrebande dans la zone frontalière

avec le Maroc est légèrement plus importante par rapport aux autres régions du pays», a affir-

mé le P-dg de la Société nationale Naftal. A ce propos, il a considéré qu'une éventuelle implantation de stations-service de Naftal dans des pays voisins pourrait contribuer dans la lutte contre ce délit économique: «Des gens transportent illégalement notre carburant vers les pays voisins, il nous serait donc plus profitable d'être présents dans ces pays». C'est dans ce sens qu'il a avancé que dans le plan de développement à moyen et long terme de cette entreprise publique, il n'est pas exclu que des stations-service soient installées dans les pays du Sahel et ce, outre celles qui pourraient être implantées dans les pays du Maghreb. Sur ce point, il a fait savoir que des propositions avaient déjà été faites dans ce sens à Naftal par le Bénin et la Tanzanie.

Thinhinene Khouchi

Lamamra à la COP21

L'Algérie pour un accord contraignant contre le réchauffement climatique

■ A la Conférence mondiale sur le réchauffement climatique (COP21), l'Algérie a prôné la conclusion consensuelle d'un accord «ambitieux» pour lutter contre le phénomène de réchauffement, mais qui consacre le principe de la responsabilité entre les Etats.

Par Louisa Ait Ramadane

La position algérienne insiste sur une valeur juridique «contraignante», mais également «équilibré, juste et équitable». Cette position insiste sur la responsabilité des pays industrialisés dans le réchauffement climatique. «Il ne s'agit donc pas ici de sa réécriture (de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques) ou d'en faire une interprétation qui irait dans le sens d'un transfert d'obligations vers les pays en développement, encore moins d'une remise en cause de ses principes directeurs», a souligné le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Ramtane Lamamra, lors de son intervention au segment de haut niveau de la Conférence mondiale sur le réchauffement climatique (COP21). Ce dont il est question, a-t-il soutenu, «c'est la conclusion consensuelle d'un accord ambitieux ayant valeur juridique contraignante, mais également équilibré, juste et équitable», en faisant remarquer que «l'heure est donc à l'action» car il s'agit d'un «véritable rendez-vous avec l'histoire de l'humanité».

Le chef de la délégation algérienne à la COP21, qui doit conclure ses travaux vendredi avec un accord, a relevé que la lutte contre le réchauffement climatique, un des 17 objectifs agréés par la communauté internationale, est «indissociable» du développement durable, soulignant que le succès de la conférence constitue un «test de crédibilité» pour cette «œuvre colos-



sale» que les Nations unies ont engagée. Il a réitéré, à cette occasion, le «plein engagement» de l'Algérie à «soutenir une action internationale systématique en faveur du climat», notant que la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques constitue «l'instrument référentiel en la matière», notant que les enjeux «existentiels» des changements climatiques «ont été, à bon droit, surabondamment mis en évidence».

Pour le chef de la diplomatie algérienne, les responsabilités communes, mais différenciées, et les capacités respectives des parties «doivent demeurer au cœur du régime climatique futur

en conditionnant la légitimité, la crédibilité mais aussi l'efficacité», précisant que pour l'Algérie et les groupes de solidarité dont elle fait partie, «nos partenaires, les pays développés, doivent faire preuve d'un sens élevé des responsabilités». Car, a-t-il expliqué, l'espoir, en cette dernière semaine des tractations, «a d'abord pour nom une solidarité effective de la communauté internationale à travers des engagements quantifiables pour notamment la satisfaction des besoins des pays en développement en termes significatifs de transfert de technologie et de ressources financières».

«Les moyens de la mise en œuvre de l'accord de Paris doi-

vent, en effet, être en rapport avec la nature et l'envergure des défis à relever», a-t-il dit, assurant à la présidence de la COP21 le soutien de l'Algérie au schéma «transparent» d'organisation des travaux et de sa «pleine coopération». A l'ouverture de la réunion du segment de haut niveau de la COP21, le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a averti les membres de ce segment que «le monde attend de vous plus que des demi-mesures».

«Notre avenir même est menacé», a-t-il martelé, soulignant qu'à Paris, «nous avons l'occasion unique de forger notre propre destin». Il a affirmé que si la conférence parvient à un accord en relevant le défi des changements climatiques, «nous assurerons l'avenir des générations à venir et poserons les bases d'un monde prospère et sûr pour tous ses habitants».

Le segment de haut niveau de la COP21 regroupe, durant la dernière ligne droite de la conférence sur le réchauffement climatique, des ministres et hauts responsables issus des 195 pays de la convention-cadre des Nations unies, qui ont pris les relais des négociations menées par les délégués pendant la semaine passée, ayant abouti à la présentation d'un projet d'accord.

L'objectif principal de cette réunion est d'arriver, malgré les nombreux points restés en suspens, à sceller, dans 4 jours, un accord qui devrait limiter le réchauffement climatique à moins de 2°C et ses effets destructeurs, notamment pour les pays en développement et les générations futures.

L.A.R./APS

Session ordinaire aujourd'hui de l'APC d'Akbou

Neuf élus boycottent l'adoption du budget primitif

Neuf élus de l'APC d'Akbou dont ceux de la liste «Akbou avant tout», du MEN ont décidé de boycotter la session ordinaire de l'Assemblée populaire communale convoquée pour aujourd'hui afin d'examiner 35 points au total dont le budget primitif de l'exercice 2016 et son adoption, l'adoption des cahiers des charges liés aux adjudications et locations des marchés de gros dont celui des fruits et légumes, le marché de vente de véhicules, etc. Les élus de l'opposition reprochent à nouveau au P/APC «de refaire les mêmes erreurs que l'année dernière», notamment la programmation de l'examen en assemblée de certains points dont celui lié à l'adoption des cahiers des charges alors que ce point devrait être examiné et adopté par la commission des marchés et des appels d'offres, conformément à l'article 191 du code communal. Les neuf élus reprochent au maire sa gestion «unilatérale» dans affaires de la commune et de ce fait il n'a pas assimilé les leçons passées. Les élus de l'opposition accusent le P/APC de «ne pas respecter» la réglementation en vigueur, notam-

ment «le code communal» et disent ne pas vouloir «cautionner» les velléités de ce dernier qui «veut mener la commune vers l'inconnu et à la dérive». Et pour étayer leurs arguments, les frondeurs dont Mouloud Sahi, (liste Akbou avant tout) Mohamed Boucherit (MEN), Mahmoud Bentifrouine, M^{me} Meriem Hamiti, Lahlou Saâdi, etc... déclarent que «le P/APC continue d'user de pratiques unilatérales et de manœuvres malsaines dans la gestion des affaires de la commune et cela en contradiction totale avec le code communal, notamment ses articles 16 et 31 et devant cette situation et après concertation il a été décidé de boycotter cette session», lit-on dans un communiqué de presse daté du 5 décembre du mois en cours (décembre) et qui nous a été transmis hier. Ils évoquent par ailleurs, la méconnaissance des lois par le maire qui a convoqué une session de l'assemblée en écartant totalement les commissions qui devaient d'abord étudier ces points importants inscrits à l'ordre du jour. D'ailleurs, ils s'interrogent pourquoi le maire a convoqué une assemblée pour examiner le BP

2016 et l'adoption des cahiers des charges des adjudications des marchés de gros de la commune sans qu'ils soient discutés, d'abord, au sein des commissions, comme le veut l'usage. Les contestataires reprochent aussi au maire de leur avoir envoyé des convocations pour assister à la session sans accompagner celles-ci d'une copie des points à discuter et adopter et surtout d'une copie du budget primitif sans compter la non-application de la réglementation en vigueur et l'inscription de points et programmes dans le chapitre des équipements et investissement avant une étude préliminaire comme cela avait été décidé par le maire lui-même, soulignent-ils. La démission de l'élu de l'opposition il y a six mois et son non-remplacement par le maire n'est pas aussi du goût des 9 élus locaux qui accusent le maire d'avoir sciemment laissé cette question traîner au lieu de discuter ce point antérieurement et procéder au remplacement de ce membre par un autre dans le mois qui suit sa démission conformément à l'article 41 du code communal.

Hocine Cherfa

LA QUESTION DU JOUR

Extrême droite et droite extrême en France

suite de la page Une

Autrement dit à retirer ses candidats devant le candidat de gauche ayant réalisé le meilleur score au premier tour. En principe, une divergence aussi importante, dans un contexte de montée en puissance d'une force non républicaine, aurait dû dissuader les deux principales tendances de droite de se présenter dans des listes communes, étant donné que depuis le début l'une et l'autre savaient à quoi s'en tenir sur ce point essentiel. Cette alliance ayant été passée, le centre ne peut décider maintenant seul de s'effacer pour permettre aux listes de gauche de l'emporter au deuxième tour. Là où le front républicain est par avance mis en échec, là les conditions politiques générales sont réunies pour un triomphe de l'extrême droite. Or une victoire de celle-ci aux élections régionales ouvrira la voie à une victoire en 2017. Les élections de dimanche prochain ont valeur de test des capacités de la France à faire barrage pacifiquement à l'arrivée au pouvoir d'un parti néofasciste, dont le programme, à bien des égards incompatibles avec les valeurs de la France républicaine, nuirait grandement à sa position en Europe et dans le monde. Ce ne serait pas la première fois d'ailleurs, cela étant déjà arrivé en juin 1940. Mais c'était en conséquence d'une défaite militaire sans précédent dans l'histoire de ce pays. Il semble peu probable que la France se laisse anéantir en acceptant en 2017 une victoire électorale de la candidate de l'extrême droite. Entre se résoudre à prononcer l'état d'exception, avec tous les désagréments que cela suppose, et rompre avec son identité républicaine, il est fort à parier qu'elle n'hésitera pas longtemps. D'autant qu'elle n'aura pas le choix, sauf à penser qu'elle est déjà sortie de l'histoire, qu'elle se trouve déjà sans ressort salubre, et qu'elle ne le sait pas encore. Sauf un profond renversement du procès de fascisation en cours depuis plusieurs années, elle sera amenée à faire quelque chose de comparable à ce que l'Algérie a dû faire pour briser la déferlante islamiste dans les années 1990, ou elle se laissera conduire à l'abattoir. Une France où le pouvoir serait entre les mains de l'extrême droite, sans que pour en arriver là il y ait eu un effondrement militaire et institutionnel du même ordre que celui de juin 1940, est difficilement envisageable.

M. H.

«Inconstitutionnalité» de la loi de finances Le PT compte saisir le Conseil constitutionnel

LA SECRÉTAIRE générale du Parti des travailleurs (PT), Louisa Hanoune, a annoncé dimanche que son groupe parlementaire comptait saisir le Conseil constitutionnel quant à «l'inconstitutionnalité» de la loi de finances 2016. Lors d'une conférence de presse animée par les membres du groupe des (19-4), M^{me} Hanoune a annoncé que les députés de son parti ainsi que d'autres parlementaires comptaient saisir le Conseil constitutionnel quant aux «graves dépassements» enregistrés. A la question de savoir s'il y a des tentatives pour que cette loi soit rejetée au Conseil de la nation, la vice-présidente de cette institution, Zohra Drif Bitat – un des membres du groupe – a indiqué que la chambre haute du Parlement n'a pas le pouvoir d'amender, précisant que ses prérogatives se limitaient à soumettre des propositions. Dans le cas où il n'y a pas d'accord entre les deux chambres du Parlement – une situation qui s'est produite une seule fois dans l'histoire du Parlement bicaméral algérien – une commission paritaire sera créée et sera chargée d'élaborer un texte amendé, a-t-elle expliqué, précisant qu'en cas de désaccord, le gouvernement retire le texte. La loi de finances, a-t-elle ajouté, est liée au facteur temps, précisant que le président de la République doit la signer au plus tard la fin du mois de décembre pour qu'elle entre en vigueur au début de l'année prochaine. Au sujet des déclarations du secrétaire général du FLN Amar Saadani la concernant, M^{me} Hanoune a déclaré : «Je n'ai pas le temps de l'attaquer en justice. Nous appellerons les membres du Parlement à proposer une loi criminalisant l'accusation d'athéisme». Elle a estimé que de tels propos relèvent de «la pure misogynie». Le juriste Boudjemaa Ghachir a indiqué que les membres du groupe tiennent «plus que jamais à leur demande de rencontrer le président de la République» vu «la situation que traverse le pays». Il a indiqué que le groupe comptait s'élargir pour accueillir d'autres personnalités qui adhèrent à sa démarche. Il a affirmé que le groupe des 19-4 refuse d'adhérer aux initiatives des autres formations politiques qu'elles soient ralliées à l'opposition ou au pouvoir et ce, «en vue de préserver la particularité de la démarche initiée par ses membres en tant que citoyens exerçant leur droit constitutionnel».

Yanis F.

Ouverture d'une ligne maritime Talai donne son aval pour Mostaganem-Valence

■ Le ministre a insisté sur le fait que cette nouvelle ligne soit régulière et que son exploitation commerciale se fera dans le cadre d'un partenariat gagnant-gagnant. Il a également signalé que son département œuvre à développer cette ligne qui sera exploitée en collaboration avec un partenaire espagnol.



Par Ouali G.

Le ministre des Transports, Boudjemaa Talai, a donné, hier à Mostaganem, son aval pour l'ouverture d'une ligne maritime de transport des voyageurs reliant Mostaganem à Valence (Espagne). En visitant le port commercial de Mostaganem, le ministre a insisté que cette nouvelle ligne soit régulière et que son exploitation commerciale se fera dans le cadre d'un partenariat gagnant-gagnant. Il a également signalé que son département œuvre à développer cette ligne qui sera exploitée en collaboration avec un partenaire espagnol. Au niveau du même port, Boudjemaa Talai a mis l'accent sur la nécessité du lancement rapide des travaux de l'aménagement des entrepôts situés au niveau du quai «Maghreb» pour les convertir à

titre provisoire en gare maritime de transport des voyageurs. Pour sa part, le P-DG de l'Entreprise nationale de transport maritime de voyageurs (Entmv), Ahcène Graïria, dans une déclaration à l'APS, en marge de cette visite ministérielle, a annoncé que la première desserte-test de la ligne Mostaganem-Valence se fera en février ou mars prochain et alors que la mise en service commerciale de la ligne est prévue l'été 2016. Le même responsable a ajouté que le programme d'exploitation de cette ligne maritime prévoit deux dessertes hebdomadaires durant la période estivale et une desserte bimensuelle en hiver. La traversée se fera à bord de navires dotés d'une capacité d'accueil de 1 300 voyageurs et 300 véhicules. Le ministre des Transports a poursuivi sa visite dans la wilaya de Mostaganem en se rendant à

l'entrepôt et à l'atelier de maintenance relevant du projet du tramway de Mostaganem en cours de réalisation. **Installation prochaine d'un groupe chargé du développement des ports** Le ministre des Transports, Boudjemaa Talai, a annoncé, hier à Mostaganem, qu'un groupe chargé du développement des ports sera installé prochainement afin que leurs activités s'adaptent avec la nouvelle orientation économique du pays. En rencontrant des cadres de l'entreprise portuaire de Mostaganem dans le cadre d'une visite de travail dans la wilaya, le ministre a estimé que les ports, en se limitant aux seules activités d'importation, «ne reflètent pas la véritable dimension de leurs activités». Il a souligné la nécessité de s'orienter vers l'exportation afin d'encourager les investisseurs publics et privés. Le

ministre a estimé que le développement du port de Mostaganem, dans le cadre de son extension, devra permettre de créer un site réservé à l'activité minière, étant donné que la région Ouest du pays ne dispose pas de tels espaces, alors qu'il existe une aciérie dans la wilaya d'Oran et un important gisement de fer à Ghar Djebilat, à Tindouf. Outre le port commercial de Mostaganem, le programme de la visite de travail du ministre des Transports prévoit l'inspection de l'entrepôt et atelier de maintenance du projet du tramway de la ville de Mostaganem. Le ministre devra visiter également la gare routière de transport des voyageurs, la gare ferroviaire du chef-lieu de wilaya ainsi que la piste d'atterrissage d'avions dans la zone de Sayada.

O. G./APS

Expositions

Un Salon national du miel pour intéresser les jeunes à l'apiculture

Susciter l'intérêt des jeunes pour l'apiculture est l'un des objectifs du 5^e salon national du miel et de ses dérivés, ouvert hier à la galerie d'expositions de la chambre régionale de l'artisanat et des métiers de M'sila, ont indiqué les organisateurs de la manifestation. Selon un responsable de la chambre de l'artisanat, le salon qui réunit des exposants venus des wilayas de Blida, Tipasa, Médéa, Boumerdès, Djelfa et M'sila, a d'ailleurs été

organisé sur initiative d'une association de jeunes locale (Echabab Elmouthakaf). Le salon accueille également des représentants de différents organismes nationaux de soutien à l'emploi des jeunes, conviés par les organisateurs à répondre aux questionnements des jeunes en matière de création de micro-entreprises spécialisées et à les orienter en fonction de leurs profils. Ce rendez-vous d'une semaine vise aussi à expliquer aux

consommateurs la manière de faire la distinction entre le miel pur et le produit contrefait vendu sur le marché comme étant un produit du terroir, a indiqué un membre de cette association. L'exposition a attiré, dès son ouverture, de très nombreux citoyens qui n'hésitent pas à se rapprocher des professionnels présents pour en connaître davantage sur le monde de l'apiculture, en général, et sur le miel et ses vertus, en particulier. **Kamel L.**

Industrie à Batna

Une usine de montage de bus et de tracteurs bientôt opérationnelle

Une unité de montage de bus et de tracteurs entrera en production à Batna d'ici à mars ou avril 2016 au plus tard, ont indiqué les services de la wilaya hier à l'APS. L'usine, fruit d'un investissement privé, procédera au montage

de bus urbains et interurbains ainsi que de tracteurs de semi-remorques dans le cadre d'un partenariat entre la partie algérienne et le constructeur sud-coréen Hyundai, a précisé la même source. Entre 250 et 450 emplois

seront offerts par la future usine qui étendra progressivement ses effectifs à un millier de travailleurs, ont affirmé les services de la wilaya, ajoutant que l'unité était en cours de montage dans la ville de Batna. Il a également été souligné

que cette unité de montage, dont la capacité de production n'a pas été précisée, aura un «impact certain» sur l'économie nationale dans la mesure où elle participera à la réduction de l'importation de ce type de véhicules. **R. N.**

Consommation

Moins de 3% du budget des ménages vont aux équipements domestiques

■ Chaque famille a dépensé 19 504 DA pour ce type de produits, tandis que la dépense par habitant a été de 3 328 DA. La part de la contribution en ces biens d'équipement dans la dépense globale des ménages a baissé durant les dix dernières années en passant de 3,4% en 2000 à 2,7% en 2011.



Ph.D.R.

Par Salem K.

Les ménages algériens consacrent 2,7% de leur budget annuel à l'achat de biens d'équipement (meubles et matériels ménagers), soit une dépense moyenne par ménage de près de 20 000 DA/an, indique une enquête de l'Office national des statistiques (ONS). En 2011, tous les ménages réunis ont déboursé un montant de 122,2 milliards de dinars (mds DA) pour l'acquisition de meubles et matériels ménagers, soit 2,7% de leurs

dépenses totales estimées à 4 534,5 mds DA, précise l'enquête réalisée en 2011 et publiée récemment par cet organisme.

Ce qui signifie que chaque ménage (famille) a dépensé 19 504 DA en 2011 pour ce type de produits, tandis que la dépense par habitant a été de 3 328 DA. La part de la dépense en ces biens d'équipement dans la dépense globale des ménages a baissé durant les dix dernières années en passant de 3,4% en 2000 à 2,7% en 2011. Selon le milieu de résidence, la popula-

tion urbaine a accaparé 73,7% de la dépense totale de biens d'équipement en 2011 pour un montant de 90,1 mds DA, soit près du triple par rapport à la population rurale qui en a dépensé pour 32,1 mds DA.

Par groupes de produits, les ménages ont consacré la grande partie de leur budget de biens d'équipement pour les produits électroménagers qui ont absorbé 41,9% de ce budget, suivis par le mobilier (33,8%), le linge de maison (8,9%), les ustensiles de cuisine (6,9%), les acces-

soirs d'ameublement (4,3%), les tissus d'ameublement (2,8%) et les pièces de rechange et frais de réparation (1,4%).

Les appareils électroménagers à la tête des plus grosses dépenses

Ainsi, les ménages ont dépensé un montant global de 51,1 mds DA pour les biens électroménagers annuellement, de 28,5 mds DA pour les ensembles mobiliers, de 12,7 mds DA pour le mobilier séparé, de 11 mds DA pour le linge de maison, de 8,4 mds DA pour les ustensiles de cuisine, de 5,3 mds DA pour les accessoires d'ameublement, de 3,4 mds DA pour les tissus d'ameublement et revêtement de sols, de 1,7 mds DA pour les pièces de rechange et frais de réparation.

Concernant la catégorie des biens électroménagers (51,1 mds DA), les produits qui ont fait l'objet des plus grosses dépenses sont essentiellement les réfrigérateurs et les réfrigérateurs combinés (12,74 mds DA), suivis des climatiseurs (12,26 mds DA), des lave-linge (7,68 mds DA) et des cuisinières (6,3 mds DA).

Pour la catégorie des ensembles mobiliers (28,5 mds DA), les chambres à coucher viennent en tête des achats des ménages pour 14,3 mds DA, suivies des bibliothèques (5,93 mds DA), des salons (4,8 mds DA) et des salles à manger (1,3 mds DA). Quant au mobilier séparé (12,7 mds DA), les plus gros

achats de l'ensemble des ménages ont été consacrés essentiellement pour les canapés (3,8 mds DA), les armoires en bois (2,2 mds DA) et les garde-robes (1,3 mds DA).

L'enquête a également relevé que pour le linge de maison (11 mds DA), les ménages ont déboursé le plus pour les couvertures et couettes (4,4 mds DA), les stores et les rideaux (1,5 mds DA) et pour les couvre-lits (1,07 mds DA).

Les dépenses pour les ustensiles de cuisine (8,4 mds DA) ont été dominées par les services à café et à thé (1,26 mds DA), les autocuiseurs et cocotte minute (657 millions DA) et les thermos pour boissons et nourriture (607 millions DA).

S. K./APS

Tipasa/A l'horizon 2020 Accompagnement de 1 500 projets dans le secteur de la pêche

LA DIRECTION des ressources halieutiques et de l'aquaculture de Tipasa compte assurer l'accompagnement de plus de 1 500 projets d'investissement dans le secteur à l'horizon 2020, a-t-on appris dimanche, auprès de cette direction.

Quelque 1 532 projets d'investissement, dont 488 en matière de pêche et 907 autres portant sur l'acquisition de nouvelles embarcations, bénéficieront d'un accompagnement au titre du plan de travail de cette direction, selon un communiqué rendu public par la même direction. Le même document fait part de l'accompagnement, en cours, au titre du dispositif de soutien à l'investissement dans la wilaya, de 41 projets dans l'aquaculture et 13 autres, de type public, relatifs à la réalisation de plages d'échouage et de ports.

Une fois ces projets opérationnels, la direction du secteur prévoit une hausse de la production halieutique dans la wilaya, qui passera de 10 000 tonnes de poisson/an actuellement, à 16 000 tonnes/an, avec à la clé la création de 10 000 nouveaux emplois, en sus d'une meilleure organisation de la filière et son intégration en milieu rural.

La wilaya de Tipasa compte 15 ports de pêche et huit ports traditionnels (soit un taux de 16 % des ports du pays). Près de 6 200 marins pêcheurs activent au niveau de ces ports comptant une flotte globale de 7 000 unités.

R. E.

«Le temps est venu» selon Ghoul

«Placer le produit artisanal algérien sur les marchés internationaux»

Le ministre de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de l'Artisanat, Amar Ghoul, a estimé dimanche à Laghouat, que le temps est venu pour que le produit de l'artisanat traditionnel national se place sur les marchés internationaux.

Il est aujourd'hui indispensable pour l'artisanat traditionnel algérien d'accaparer une bonne place sur les marchés internationaux, et ce, à travers la mise en œuvre d'une série de dispositions et de programmes, a affirmé le ministre lors d'une visite de travail et d'inspection d'une journée dans cette wilaya.

Cette percée des marchés internationaux se fera à la faveur d'un accompagnement des producteurs de ce type de produit artisanal, leur formation et leur qualification, en plus de la conception d'un label propre au produit national et l'amélioration de sa qualité, avec une protection des droits d'auteur et l'encouragement de l'innovation dans le domaine, a-t-il souligné.

Concernant l'aménagement du territoire, M. Ghoul a annoncé l'élaboration prochaine de plans de wilayas visant à permettre une meilleure organisation de l'espace pour son exploitation économique et la concrétisation

d'une complémentarité entre les activités, avec une vision prospective à l'horizon 2030.

La situation de ce secteur «sensible» sera débattue lors des assises nationales sur l'aménagement du territoire, prévues dans le courant de la semaine prochaine, à l'effet de valoriser les potentialités locales des wilayas et, de là, contribuer à la construction d'une économie diversifiée hors hydrocarbures, a soutenu le ministre.

M. Ghoul a fait état, en outre, de la signature dernièrement d'une convention entre le secteur qu'il représente et le ministère des Affaires religieuses et des Wakfs, en vertu de laquelle une priorité est accordée au tourisme spirituel, au regard de sa dimension géostratégique pour l'Algérie et de sa rentabilité économique.

S'agissant du tourisme dans la wilaya de Laghouat, le ministre a indiqué que l'objectif résidait, à court terme, sur la proposition d'une offre de 2 000 lits pour répondre à la dynamique que connaît le secteur du Tourisme dans la région, en veillant à prévoir qu'elle (offre) englobe l'ensemble des communes de la wilaya. Auparavant, M. Ghoul avait lancé le chantier d'un projet de village touristique

de 20 hectares dans la commune de Bennacer Benchohra, fruit d'un investissement privé de plus de 1,6 milliard DA et devant être livré dans un délai de 24 mois.

Au chef-lieu de wilaya, le ministre a écouté une présentation du plan d'aménagement du territoire de la wilaya, élaboré par l'Agence nationale d'aménagement et d'attractivité du territoire, avant d'inaugurer au quartier Sassi Boulefaâ, le siège de la direction de wilaya du secteur.

Un exposé a été également présenté à la délégation ministérielle sur le projet de réaménagement de l'hôtel public «Marhaba», pour un coût de 230 millions DA, et dont l'étude a été finalisée, en attendant le lancement de ses travaux.

Au terme de sa visite de travail, le ministre de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de l'Artisanat, Amar Ghoul, a inspecté le projet d'aménagement du site touristique de Bekhedache, dans la commune de Sidi Makhlof (45 km au nord de Laghouat), pour un coût de plus de 26 millions DA, et dont les travaux sont en voie d'achèvement, avant de visiter une exposition d'artisanat traditionnel.

Siham L.

Béchar

Un schéma technique local pour l'électrification agricole

■ L'élaboration d'un schéma technique local pour la concrétisation des programmes d'électrification agricole et la levée des contraintes techniques à ces programmes dans la wilaya de Béchar sont une nécessité pour le développement de la mise en valeur des terres sahariennes, a-t-on plaidé à l'Assemblée populaire de wilaya (APW).

Par Salim L./APS

L'élaboration d'un schéma technique des zones agricoles ou périmètres de mise en valeur des terres sahariennes, pour la réalisation des réseaux d'électrification agricole, permettra à la wilaya de développer ce segment énergétique indispensable au développement des actions de mise en valeur agricole, notamment dans les nouveaux périmètres, a indiqué le président de la commission chargée des secteurs de l'agriculture, des forêts, des ressources en eau, de la pêche et du tourisme de l'APW. La coordination entre les communes et les agriculteurs ainsi que l'ensemble des acteurs concernés directement par le développement de l'électrification agricole dans les périmètres de mise en valeur est aussi primordiale pour permettre aux prestataires de services, spécialement la société de distribution de l'électricité et du gaz (filiale de Sonelgaz), de réaliser les projets d'électrification agricole dont a bénéficié la wilaya, a ajouté Mohamed Makkadem. Actuellement, la wilaya a bénéficié d'un programme de 150 km de réseaux électriques destinés à l'agriculture, un programme sujet à des surcoûts de réalisation en raison de l'absence d'un schéma technique local et pour cause de manque de réseaux locaux de moyenne tension dans certaines zones de la



PH. > D. R.

région, a expliqué cet élu. «Ce qui oblige à réaliser des postes transformateurs de l'énergie électrique pour que les agriculteurs puissent bénéficier de la moyenne tension», a-t-il dit. Dans ce sens, un dossier complet est en préparation pour être débattu avec l'ensemble des secteurs concernés pour dégager une solution fiable visant la satisfaction des besoins des agriculteurs en énergie électrique, a souligné M. Makkadem. Pour le moment, sur les 44 nouveaux périmètres ou zones de mise en valeur des terres à travers les 21 com-

munes que compte la wilaya, 17 sont en voie d'être équipés en cette énergie, grâce à un programme de 150 km dont a bénéficié la wilaya, a-t-on fait savoir à la direction des services agricoles (DSA). Dans la wilaya de Béchar, une cinquantaine de périmètres de mise en valeur des terres sahariennes, totalisant plus de 30 000 hectares, ont été dotés de l'énergie électrique, à la faveur de différents programmes de développement, dont ceux relevant du secteur de l'agriculture, selon la DSA. **Salim L./APS**

Tamanrasset/In-Guezzam

Plusieurs opérations pour impulser l'activité agricole

Diverses opérations sont en cours de concrétisation pour impulser l'activité agricole dans la circonscription administrative d'In-Guezzam, à l'extrême sud de la wilaya de Tamanrasset, a-t-on appris des responsables locaux du secteur.

Ces opérations, pour lesquelles une enveloppe «conséquente» a été allouée, au titre du programme de développement, de soutien et d'extension des capacités de production agricole, portent sur le fonçage de 350 mètres de puits au niveau du périmètre agricole Adekh-Adekh, et 700 autres mètres au niveau du périmètre destiné à l'investissement agricole, en plus de l'équipement de 4 forages à proximité des périmètres agricoles et de l'acquisition de 8 transformateurs électriques.

Ces projets, destinés à l'exploitation des eaux souterraines, permettront d'étendre les superficies agricoles de cette région frontalière, notamment au profit des jeunes, a révélé à l'APS le directeur de l'agriculture délégué à In-Guezzam, Mohamed Lamine Kourim. Au terme de l'opération de fonçage des puits, une superficie agricole de 200 hectares sera couverte d'un système d'irrigation de goutte-à-goutte, et dotée de dix bassins de 50 m² chacun, en sus de l'amenée de l'énergie électrique à ces périmètres, selon le responsable.

Quelque 40 km d'électrification agricole ont été également réalisés entre In-Guezzam et le périmètre agricole d'Abalek. Dans le même cadre, un centre des services agricoles est en cours de réalisation, et permet-

tra d'assurer le suivi des programmes de développement agricole de la région, a ajouté la même source.

Toujours au titre des efforts visant à promouvoir l'activité agricole et d'élevage dans la circonscription administrative d'In-Guezzam, des aides ont été programmées au profit des familles des nomades, avec la distribution de près de 300 têtes de caprins et 90 têtes de camélidés, a-t-on indiqué. Toutes ces opérations ont pour objectif, selon le responsable, de donner une impulsion à l'activité agricole au niveau de cette région frontalière et d'accroître les superficies agricoles à la création de nouvelles concessions agricoles, en plus d'offrir des emplois aux jeunes de la région. **Hani A.**

Médéa

Raccordement de 24 000 foyers au gaz naturel

PRÈS DE 24 mille nouveaux foyers, répartis à travers différentes communes de la wilaya de Médéa, seront raccordés avant la fin du premier semestre de l'année 2016 au réseau local d'alimentation en gaz naturel, a-t-on appris du directeur de l'industrie et des mines. Quinze communes sont concernées par cette deuxième tranche du programme national de distribution de gaz naturel, parmi lesquelles El-Omaria, Guelb-El-Kebir, Souagui, Beni-Slimane et El-Azzizia, dont le taux d'avancement des travaux avoisine les 60%, a indiqué Abdelhadi Barkat, précisant que les travaux de raccordement entamés au niveau de certaines petites communes, telles Tizi-Mahdi et Zoubiria, sont déjà achevés et ne reste que l'opération de mise en service pour alimenter ces collectivités.

D'autres travaux, initiés au titre du programme de raccordement des quartiers et des lotissements sociaux (PQLS), sont en cours à travers quatorze sites, devant permettre le raccordement de pas moins de 1 227 foyers, a indiqué ce responsable, faisant état d'un taux d'avancement de l'ordre de 35%.

La troisième tranche de ce programme sera lancée, a signalé la même source, une fois finalisées les procédures d'octroi du marché de réalisation, et touchera huit communes supplémentaires, dont Tablat, Tlet Douairs, Meghraoua, Bouchrahil et Sidi-Naamane, outre le raccordement programmé d'une quinzaine de quartiers, ventilés à travers plusieurs localités. Le nombre de foyers ciblés par cette troisième tranche devrait atteindre les 20 mille, dont 5 600 foyers à Tablat, 2 443 à Sidi-Naamane, 1 500 à Tlet-Douairs et 995 à Bouchrahil, a-t-on ajouté. **R.R.**

Naâma

Plus de 10 000 quintaux de dattes récoltés dans la wilaya

Quelque 10 196 quintaux de dattes de différentes variétés ont été cueillies dans les palmeraies du sud de la wilaya de Naâma, soit une légère hausse par rapport à la campagne de cueillette de la saison précédente, a-t-on appris auprès de la direction des services agricoles (DSA). Cette production, récoltée à partir de quelque 40 000 palmiers à travers les communes de Moghrar, Djeniène Bourezgue, Asla et de Tiout, se répartit entre diverses variétés, notamment El-Feggous, El-Ghers, Lahmira er Adhma, a-t-on précisé. Les rendements obtenus à travers les nouveaux périmètres agricoles de Hadj-Mimoune (commune de Djeniène Bourezgue) et les anciennes palmeraies telles que Kalaât Cheikh

Bouamama (daïra de Moghrar), se situent entre 40 et 58 quintaux à l'hectare, selon la même source. Une légère hausse de 286 quintaux a été relevée cette saison dans la production, comparativement à la saison dernière, induite par une augmentation du nombre de palmiers entrés en phase de production et favorisée aussi par les opérations de traitement contre les maladies du palmier et par les bonnes conditions climatiques. Plusieurs mesures d'accompagnement ont été concrétisées, dans le but d'assurer une bonne production, à l'instar du lancement d'un large programme de vulgarisation agricole en direction des agriculteurs, tels que les systèmes d'irrigation et la protection de la production

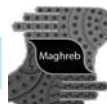
contre les intempéries, en sus de la mobilisation des moyens matériels nécessaires afin de réussir une bonne saison agricole dans les communes concernées par la phœniciculture, a-t-on souligné.

Les agriculteurs appréhendent, cependant, le problème d'absence d'espaces de commercialisation et de chambres froides qui reste toujours posé, amenant certains à changer d'activité agricole, tandis que d'autres essayent de commercialiser leurs produits hors wilaya, a relevé le secrétaire général de la Chambre d'agriculture, Abdelkrim Boudouaia. Des efforts sont consentis ces dernières années dans la région afin de développer les palmeraies, à travers la mobilisation d'impor-

tantes enveloppes financières dans le cadre du programme national de développement agricole, afin de réhabiliter les palmeraies de la région qui s'étendent sur une surface de 80 hectares, et ce, à travers leur protection contre l'érosion des sols et le remplacement des vieux palmiers.

Une surface de plus de 600 hectares a été mise en valeur pour la plantation des plants de palmiers, à travers les régions d'El-Euch, N'tila, Sidi-Brahim et Darmel (Sud de la wilaya), et les agriculteurs ont bénéficié d'équipements de plusieurs puits agricoles et de réseaux d'irrigation de goutte-à-goutte, ont indiqué les services de la DSA.

N.O./Agences



Etiquetage des produits originaires des territoires du Sahara occidental occupé

L'Union européenne appelée à plus de «cohérence»

■ Le ministre sahraoui délégué pour l'Europe, Mohamed Sidati, a appelé l'Union européenne (UE) à «faire preuve de cohérence» et à demander à ses 28 Etats membres de mettre en œuvre l'étiquetage des produits agricoles et industriels, dits frauduleusement «marocains», provenant du Sahara occidental occupé et vendus sur le marché européen.

Par Amel F.

«L'UE, qui soutient les efforts de l'ONU pour parvenir à une solution juste et durable du conflit au Sahara occidental occupé, prévoyant l'autodétermination du peuple sahraoui, doit faire preuve de cohérence», a déclaré M. Sidati à l'APS. Au regard du droit international, a soutenu le diplomate sahraoui, «l'exploitation des richesses naturelles appartient au seul dépositaire de la souveraineté, c'est-à-dire le peuple du Sahara occidental (en lutte pour son droit à l'autodétermination)». L'ONU considère toujours le Sahara occidental comme un territoire non autonome, où le processus de décolonisation n'est pas achevé, ce qui signifie, a argumenté le représentant de la République arabe sahraouie démocratique (RASD) auprès des institutions européennes, que «la souveraineté marocaine sur le Sahara occidental ne peut pas être reconnue». Le droit international «souligne clairement la nécessité qu'il y ait consultation et accord du peuple sahraoui pour toute activité concernant les ressources naturelles, et il faut aussi, et c'est indissociable, que ce soit au bénéfice des Sahraouis», a-t-il expliqué. «Or, le pillage, par les compagnies étrangères et au bénéfice du Maroc, des richesses naturelles, se poursuit sans que les Sahraouis ne soient jamais consultés.

Aujourd'hui, les produits des territoires sahraouis occupés sont étiquetés comme fabriqués au Maroc», a-t-il regretté. Le ministre sahraoui a estimé, à ce titre, que l'UE doit demander une traçabilité des produits et même «exiger» que les produits en provenance du Sahara occidental soient identifiés et reconnus. «Au cas où ces produits sont identifiés en tant que produits fabriqués dans les territoires occupés, l'UE doit cesser de les importer car c'est contraire au droit international», a-t-il indiqué. M. Sidati considère la décision prise le 11 novembre dernier par la Commission européenne, qui avait invité les Etats membres de l'Union à procéder à l'étiquetage des produits fabriqués dans les colonies israéliennes sur les territoires palestiniens, «un précédent» que l'UE «doit méditer».

Des eurodéputés plaident pour l'étiquetage des produits du Sahara occidental

L'eurodéputé, José Bové, a affirmé, pour sa part, que la Commission européenne «doit être cohérente», estimant que «des mesures similaires doivent être prises et appliquées aux fruits et légumes produits au Sahara occidental occupé». Selon l'Organisation des Nations unies, a-t-il poursuivi, le Sahara occidental est un territoire colonisé par le Royaume du Maroc. «Une tomate sortie des serres de Dakhla devrait donc être étiquetée "Tomate du



Sahara occidental» (colonisé par le Maroc)», a-t-il insisté. Interpellée sur la question de l'étiquetage par un eurodéputé, la Chef de la diplomatie de l'UE, Federica Mogherini, a indiqué que «bien que ni l'accord d'association ni l'accord agricole conclu avec le Maroc en 2012 ne prévoient des règles spécifiques concernant les exigences relatives à l'étiquetage des produits, la Commission européenne a mis en place un mécanisme de monitoring». Ce mécanisme vise à «surveiller la mise en œuvre de l'accord d'association UE-Maroc dans ses volets relatifs à la pêche et à l'agriculture, et ce dans le cadre du sous-comité agriculture et pêche, institué par l'accord», s'est-elle contentée de répondre. Par ailleurs, le Parlement néerlandais a approuvé récemment une proposition demandant au gouvernement d'étiqueter les produits agricoles et industriels provenant du Sahara occidental occupé, vendus sur le marché local sous le label frauduleux «fabriqués au Maroc». Quant au gouvernement suédois, il a affirmé, pour sa part et à plus d'une occasion, que les produits

du Sahara occidental ne peuvent pas entrer dans le marché de l'UE étiquetés comme provenant du Maroc, une position partagée avec les pays de l'AELE (Association européenne de libre échange) qui n'appliquent pas l'accord de libre-échange avec le Maroc au Sahara occidental. Pour les Etats-Unis, ils excluent explicitement le Sahara occidental de leur coopération de libre-échange avec le Maroc. En Suisse, plusieurs grandes chaînes de distribution ont modifié la déclaration de provenance de leurs melons et tomates en indiquant comme origine le Sahara occidental et non plus Maroc. La question de l'étiquetage des produits et marchandises provenant des territoires sahraouis occupés avait été portée devant le Parlement suisse par une motion de la parlementaire Jacqueline Fehr. La Cour suprême britannique, saisie par une association locale (Western Sahara Campaign) d'une plainte visant le ministère de l'Agriculture et la direction de la douane ayant autorisé l'entrée au Royaume-Uni des produits du Sahara occidental occupé sous le label «made in

Morocco», s'était déclarée incompétente et l'affaire a été portée, depuis, devant la Cour de justice européenne (CJEU). La CJEU avait donné son accord, en juin dernier, pour examiner l'accord agricole Maroc/UE, ratifié par la plénière du Parlement européen, le 16 février 2012.

A.F./APS

Tunisie Le pays adhère au programme de l'UE sur la recherche et l'innovation 2020

UN ACCORD d'association au programme Horizon 2020 de l'Union européenne sur la recherche et l'innovation a été signé à Bruxelles, entre la Tunisie et l'Union pour permettre aux scientifiques et chercheurs tunisiens de bénéficier de ce programme au même titre que leurs homologues des Etats membres de l'UE et des autres pays associés. L'accord d'association au programme Horizon 2020 a été signé par le Commissaire européen pour la recherche, la science et l'innovation, Carlos Moedas, et le ministre tunisien de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Chiheb Bouden. L'adhésion de la Tunisie, a-t-il poursuivi, «montre aussi comment une politique de recherche ouverte au monde peut apporter de nouvelles idées et enrichir nos efforts de recherche communs». Au terme de cet accord, les instituts de recherches tunisiens, les universités, les entreprises et les chercheurs individuels auront désormais l'accès aux fonds d'Horizon 2020 dans des domaines allant de la recherche fondamentale aux projets-pilotes. Il s'agit de la deuxième tranche du programme d'assistance macrofinancière (AMF) de 300 millions d'euros en faveur de la Tunisie, adopté par l'UE en mai 2014. R.M.

Pour résoudre la crise en Libye

Signature d'un accord de principe entre le Parlement libyen reconnu et le CGN

Le Parlement libyen reconnu par la communauté internationale basé à Tobrouk et le Conseil général national (CGN) libyens ont signé à Tunis un accord de principe pour résoudre la crise libyenne, ont rapporté les médias. Il s'agit de la première réunion entre les deux parties sans médiateur étranger, selon les médias.

Cet accord comporte trois principes de base dont le plus important, la formation d'une commission de 10 députés qui aura pour mission de nommer le Chef du gouvernement de consensus national et de deux députés, l'un du Parlement et l'autre du CGN, a rapporté dimanche le site de la radio tunisienne shemsfm. Cet accord de réconciliation sera signé dans l'après-midi dans la capitale tunisienne, selon la même source. Quelques jours plus tôt, 92 membres du Parlement libyen qui siège à Tobrouk et reconnu par la communauté internationale, ont annoncé leur soutien à un gouvernement d'union nationale en Libye. Cette déclaration de soutien a été saluée par l'ONU ainsi que

par plusieurs pays dont l'Algérie, y voyant la seule voie à même de rétablir la stabilité et de préserver l'unité de la Libye.

Au terme de près d'une année de négociations, l'ex-émissaire de l'ONU pour la Libye, Bernardino Leon, était parvenu début octobre à arracher un accord sur un gouvernement d'union nationale, mais il a été ensui-

te rejeté par les deux Parlements rivaux. La Libye est plongée dans le chaos depuis la chute de l'ancien régime de Muammar Kaddafi en 2011 et deux autorités politiques se disputent le pouvoir depuis l'an dernier, l'une basée à Tripoli et l'autre, la seule reconnue internationalement, basée à Tobrouk dans l'Est.

Maya G./Agences

Plus de 4 600 immigrés secourus en trois jours au large des côtes

PLUS DE 4 600 immigrés ont été secourus au large des côtes libyennes entre jeudi et samedi, a annoncé le centre opérationnel des gardes-côtes italiens à Rome. Selon le centre, neuf opérations coordonnées ont permis, dans la seule journée de samedi, de recueillir 1 123 immigrés à la dérive à bord de sept canots pneumatiques et de deux barques. Plusieurs navires des gardes-côtes et de la marine italienne et le bâtiment militaire allemand Berlin, engagé dans le dispositif «Eunavfor Med», ont pris part à ces secours, a-t-on précisé. Samedi, dans le port sicilien de Catane, un navire militaire italien a débarqué 301 migrants. 800 autres étaient attendus dimanche dans le port de Reggio de Calabre. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a estimé fin novembre que près de 860 000 personnes étaient arrivées en Europe cette année, ajoutant que plus de 3 500 migrants sont morts en tentant de traverser la Méditerranée. M.G.



Élections régionales françaises

Percée historique pour le Front national

■ A moins de 18 mois de la présidentielle, le Front national a réussi, dimanche, une percée historique au 1^{er} tour des régionales, amenant d'ores et déjà le PS à se retirer dans les deux régions les plus menacées, le Nord-Pas-de-Calais-Picardie (NPDCP) et PACA.

Par Ali O.

Dans une France encore traumatisée par les attentats du 13 novembre et toujours marquée par un chômage de masse, le parti de Marine Le Pen a capté autour de 30% des suffrages nationalement et s'est revendiqué «largement le premier parti de France», devançant la droite (près de 27%) et le PS (environ 23%), selon les dernières estimations. Les listes FN arrivent en tête en Nord-Pas-de-Calais-Picardie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne, Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon, Bourgogne-Franche-Comté ainsi que dans la région centre. Le premier secrétaire du PS, Jean-Christophe Cambadélis, a annoncé un retrait des listes en NPDCP et en PACA, appelant à un «barrage républicain», synonyme de «sacrifice» pour les socialistes qui, pendant cinq ans, ne siègeront pas dans ces régions. La liesse au QG de Marine Le Pen à Hénin-Beaumont contrastait avec la déception voire la consternation chez ses adversaires des Républicains et surtout du PS, où l'on se désolait pour

«cette belle région ouvrière qui mérite mieux que ça». Loin de la vague «bleue» un temps espérée, l'alliance Les Républicains-UDI-MoDem ressort en tête dans trois à quatre régions (Pays de la Loire, Auvergne-Rhône-Alpes, Ile-de-France, la Normandie au coude-à-coude avec le FN). Quant au Parti socialiste, il se classe premier en Bretagne, malgré la campagne en pointillé de la tête de Jean-Yves Le Drian, assuré s'il s'impose de rester ministre de la Défense, ainsi qu'en Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, derrière Alain Rousset. Face à ce vote FN massif, interprété par les témoins LR comme la traduction d'une «colère» envers le gouvernement et d'une «peur», Nicolas Sarkozy s'est livré à un réquisitoire contre l'exécutif et a refusé «toute fusion et tout retrait» au profit de la gauche pour contrer l'extrême droite au second tour, dans les régions où la droite est troisième.

Une stratégie aussitôt critiquée au PS, dont le numéro un a jugé l'ancien chef de l'État «pas en position de fanfaronner». «Le message de la droite fait preuve d'une grande irresponsabilité», a-t-on aussi estimé dans l'entourage de Manuel Valls. Dans deux



PH. > D. R.

régions où le score FN dépasse les 40%, les têtes de liste LR comme Xavier Bertrand (Nord-Pas-de-Calais-Picardie) et Christian Estrosi (PACA), qui avaient fait des campagnes très marquées à droite, ont, eux, fait des appels du pied aux électeurs de gauche. Faisant entendre leur différence, les centristes, par la voix du président de l'UDI Jean-Christophe Lagarde, ont appelé au «retrait des listes en troisième position», «surtout où le FN peut gagner». Le président du MoDem, François Bayrou, réclame aussi un tel «ressaisissement démocratique». Le spectaculaire sursaut de popularité de François Hollande au lendemain des atten-

tats ne s'est pas traduit dans les urnes dimanche soir, même si certaines voix socialistes insistaient sur la «bonne résistance» de leur parti et espéraient notamment conserver la symbolique présidence de l'Ile-de-France, avec Claude Bartolone, grâce aux reports du reste de la gauche. A la gauche du PS, les écologistes de toutes tendances se sont accordés pour demander «un rassemblement de la gauche et des écologistes». Mais certaines voix, comme l'ancienne ministre EELV Cécile Duflot, ont relevé qu'il y avait eu un «certain nombre d'avertissements» lors des derniers rendez-vous électoraux et que ce score FN, «c'est une puni-

tion». Ouvert par avance à des retraits ou fusions de liste avec la droite si nécessaire pour faire barrage au FN, le Premier ministre, qui s'exprime habituellement dans les premières minutes après 20h00, s'exprimera hier, notamment en étant l'invité du JT de TF1 à 20h00, selon son entourage. Sous la présidence du chef de l'opposition Nicolas Sarkozy, Les Républicains devaient tenir pour leur part un bureau politique exceptionnel hier matin, qui pourrait être agité. Alain Juppé, qui s'y rendra finalement, a appelé à arrêter «une ligne de conduite commune» pour le second tour. Bruno Le Maire, autre futur candidat à la primaire en vue de 2017, a jugé que la droite devait «faire preuve d'une grande humilité» que la «reconquête sera longue et difficile».

Près d'un électeur sur deux (49%) n'est pas allé voter, près de quatre points de moins qu'au premier tour des régionales de 2010 (53,6%) et pratiquement autant qu'au premier tour des départementales de mars. Le vote se déroule pour la première fois dans le cadre des 13 grandes régions métropolitaines nées de la réforme territoriale et dans quatre régions et territoires d'outre-mer (Guadeloupe, La Réunion, Guyane, Martinique).

A. O.



Points chauds

Mobilisation

Par Fouzia Mahmoudi

Si durant l'ensemble de la semaine dernière de nombreux politiques de gauche en France ont tenté de se rassurer en déclarant que les sondages donnaient le FN gagnant dans six régions à l'occasion des élections régionales étaient disproportionnés, les Français leur ont donné dimanche soir un rappel à la réalité. Car non seulement les prédictions des sondages étaient particulièrement précises, mais la gauche comme l'on s'y attendait a vécu un véritable naufrage. Et s'il semble qu'elle n'ait pas perdu toutes les régions et qu'elle puisse en remporter deux à l'occasion du second tour de dimanche prochain, ce ne sera tout de même que deux régions sur 13 alors que le FN est bien placé pour en remporter 6 et est quasi assuré d'en avoir au moins deux. Ainsi, le parti qui n'a que deux députés dans l'Assemblée nationale est devenu dimanche soir et sans conteste cette fois-ci le premier parti de France. Marine Le Pen exultait d'ailleurs à l'annonce des résultats de son parti, en général, et des siens, en particulier, en Nord-Pas-de-Calais-Picardie où elle a remporté plus de 40% des suffrages. Le sourire ne l'a d'ailleurs pas quitté durant le discours qu'elle a tenu à l'issue de la publication des chiffres du premier tour. Marine Le Pen a estimé que «le peuple s'est exprimé» et «qu'avec lui la France relève la tête». «Le mouvement national est désormais le premier parti de France», a-t-elle scandé. Elle y voit un «résultat magnifique», que «nous prenons avec humilité et sens des responsabilités». Devant ses sympathisants, elle juge que son mouvement est le «seul front véritablement républicain». Répondant ainsi d'avance aux possibles alliances contre les listes Front national pour le second tour de dimanche 13 décembre. Le Front national «est le seul à défendre la nation et sa souveraineté», considère la présidente du FN. A Calais, ville marquée par l'actualité autour des migrants, Marine Le Pen assure que sa liste atteint même les 50%, un score également historique. Très sûre d'elle, et elle peut l'être avec son score, elle est toutefois la cible du front républicain décidé par le PS qui a décidé de se retirer dans toutes les régions où le FN risque de gagner pour empêcher une victoire du parti d'extrême droite. Ainsi, si toutes les voix socialistes se reportent sur Xavier Bertrand, Marine Le Pen pourrait voir sa victoire s'envoler. Reste à savoir si les Français veulent vraiment participer aux manœuvres politiciennes des autorités socialistes qui semblent prêtes à tout pour bloquer une victoire du FN, quitte à aller contre l'esprit même du vote démocratique. F. M.

États-Unis

Obama promet à une Amérique inquiète de «traquer les terroristes»

Barack Obama a promis de «traquer les terroristes» où qu'ils soient et de vaincre le groupe État islamique, tentant de rassurer des Américains qui s'inquiètent après l'attentat de San Bernardino et jugent sa réponse militaire à l'EI pas assez agressive. «La menace du terrorisme est réelle, mais nous la vaincrons. Nous détruirons l'EI et toute autre organisation qui chercherait à nous nuire», a lancé dimanche soir le président américain lors d'une allocution solennelle prononcée dans le Bureau ovale, pour la troisième fois seulement depuis son arrivée au pouvoir. Le président des États-Unis a appelé ses compatriotes à ne pas céder à la peur ou à la tentation de stigmatiser les musulmans. «L'EI ne parle pas au nom de l'islam, ce sont des voyous, des tueurs», a-t-il martelé, appelant à considérer les musulmans comme des alliés plutôt qu'à «les repousser à travers la suspicion ou la haine». Pour autant, a-t-il souligné avec force, les musulmans doivent aussi assumer leurs responsabilités et lutter – sans chercher d'excuses – contre les «idéologies extrémistes» qui ont progressé au sein de certaines de leurs communautés. Sans annoncer d'inflexion dans sa stratégie de lutte contre l'EI, M. Obama a répété

que les États-Unis ne se laisseraient pas entraîner dans une «longue et coûteuse» guerre au sol en Irak et en Syrie, où une coalition menée par Washington bombarde les jihadistes depuis plus d'un an. «Nous ne réussirons pas si nous abandonnons nos valeurs ou si nous cédonons à la peur», a-t-il martelé, appelant à faire preuve de détermination face à une «menace terroriste» qui «est entrée ces dernières années dans une nouvelle phase», avec des attaques de nature différente que celles du 11-Septembre.

A un an de son départ de la Maison-Blanche, le président américain peine à convaincre du bien-fondé de sa stratégie de lutte contre les jihadistes qui ont revendiqué ces derniers mois nombre d'attentats à travers le monde, dont ceux qui ont ensanglanté Paris le 13 novembre (130 morts). Selon un sondage CNN/ORC rendu public juste avant son allocution, 68% des Américains jugent que la réponse militaire face à l'EI n'a pas été assez agressive. Selon ce sondage, réalisé avant la fusillade de San Bernardino, 60% des personnes interrogées (contre 51% en mai) désapprouvent la façon dont le président répond à la question du terrorisme. Evoquant l'enquête sur l'attentat de San

Bernardino, le plus meurtrier aux États-Unis depuis le 11-Septembre, M. Obama a souligné qu'il n'y avait à ce stade «aucune indication» que les tueurs aient été dirigés par un «groupe terroriste depuis l'étranger». «Mais il est clair que ces deux personnes avaient suivi la voie déléguée de la radicalisation», a-t-il ajouté. L'EI a salué les auteurs du massacre – Tashfeen Malik, Pakistanaise 29 ans, et son époux Syed Farook, un Américain de 28 ans – «soldats» de son califat autoproclamé, sans pour autant revendiquer leur action. Les enquêteurs étudiaient la piste d'une radicalisation de Farook par son épouse, une thèse qui pourrait être confortée par le fait que Tashfeen Malik avait fréquenté l'une des écoles coraniques les plus connues du Pakistan, pour les musulmans cherchant à approfondir leur foi. Cette madrasa, l'institut al-Huda, n'a pas de lien connu avec des organisations extrémistes, mais a été critiquée pour avoir diffusé une idéologie proche de celle des talibans selon ses détracteurs. Le couple de tueurs, disposant de fusils d'assaut, de milliers de munitions et d'engins explosifs, a arrosé de balles un déjeuner de Noël rassemblant des collègues de Farook, faisant 14 morts, avant d'être abattu par la police.



Constantine

Ouverture du 8^e festival de la poésie féminine

La huitième édition du festival national de la poésie féminine a été ouverte, dimanche à l'université Emir-Abdelkader des Sciences islamiques de Constantine, dans une ambiance festive, dominée par la beauté du verbe.

Par Adéla S./APS

Les poétesses présentes à l'ouverture de ce rendez-vous culturel ont donné libre cours à leur talent, offrant au public un voyage inédit dans les merveilleux méandres de l'expression littéraire. La beauté de la ville de Constantine, devenue depuis avril 2015 capitale de la culture arabe a constitué la muse des poétesses qui se sont succédé à la tribune lors de ce festival placé sous le thème «La ville dans la poésie féminine arabe contemporaine».

L'âme de l'antique Cirta, ses ponts, ses ruelles animées et le Rocher sur lequel la cité est accrochée ont été chantés par les jeunes poétesses qui ont rivalisé de talent, au grand bonheur d'une assistance conquise.

Une trentaine de poétesses venues de plusieurs wilayas du pays prennent part à ce festival culturel dont l'ouverture a été marquée par la présence de M^{me} Zhor Ounissi, invitée d'honneur de cette édition.

La commissaire de la manifestation, M^{me} Mounira Saâda-Khelkhal, a indiqué dans son allocution d'ouverture qu'il était



également prévu la «présence de poétesses de pays arabes qui n'ont malheureusement pu venir pour diverses raisons».

L'université Emir-Abdelkader et la faculté des arts et de la culture de l'université Rabah-Bit

(Constantine 3), abriteront ce festival féminin qui permettra au public constantinois de goûter à des poésies déclamées en arabe classique et parlé (melhoun), en français et en tamazight.

Un salon des arts plastiques dédié à la création féminine, avec la participation d'artistes des wilayas d'Alger et de Constantine, une exposition de livres d'écrivaines algériennes, des récitals poétiques, des conférences-débats et des communications sur «la ville dans la poésie féminine» sont au menu de ce festival national.

A. S./APS

Concours

Appel à candidature pour la réalisation d'une statue de Massinissa

Un appel à candidature pour la réalisation d'une statue en bronze grandeur nature du roi numide Massinissa a été lancé par le Haut-commissariat à l'amazighité (HCA) à l'adresse des créateurs algériens, annonce un communiqué du HCA.

Ce concours est ouvert à tout créateur résidant en Algérie et aux collectifs d'artistes constitués en association - représentée par un de ses membres - ayant son siège en

Algérie. Le dossier de candidature devra comprendre une présentation de l'œuvre en version numérique et en version papier ainsi qu'un descriptif détaillé en plus d'un formulaire téléchargeable sur le site Internet du HCA, hca-dz.org.

Les dossiers doivent être envoyés par mail à l'adresse dpc@hca-dz.com ou par voie postale au 19, avenue Mustapha El Ouali, Alger dans un délai de 45 jours à

compter de la date de publication du communiqué.

La réalisation de la statue du roi numide, qui sera érigée au croisement de l'avenue Pasteur et du boulevard D' Saadane, à Alger, est financée par la commune d'Alger centre. Le jury de sélection est placé sous l'autorité de l'Ecole supérieure des Beaux-arts d'Alger, indique le HCA.

R. C.

9^e Festival de musique Sanaa

Entrée en lice des troupes de Blida, Bordj Bou Arréridj et Béjaïa

Le 9^e Festival national de musique andalouse Sanaa, ouvert à Alger le 3 décembre, a mis en scène dimanche soir pour son avant-dernier soir de compétition, les troupes de Blida, Bordj Bou Arréridj et Béjaïa, devant un public recueilli.

La scène de la salle Ibn-Zeydoun de l'Office Riadh El Feth, parsemée de chandelles et de quelques ustensiles de dinanderie datant du siècle dernier, a accueilli dans un décor ottoman les Associations «Diar El Andalou» de Blida, «Biban El Andalou» de Bordj Bou Arréridj et «En-Naciria» de Béjaïa.

Dans une bonne répartition scénique, l'ensemble «Diar El Andalou» de Blida, dirigé par Nasreddine Boukader a présenté «Noubet Sika» dans la suite de rythmes conventionnels, mettant en valeur la voix pure de la violoniste Meroua Meddah qui a interprété avec brio dans le mouvement b'taihi «Akhbirouni mala mahboub».

Les instrumentistes blidéens, parmi lesquels la jeune Amira Bouzid (14 ans) à la mandoline, ont soutenu ensuite, Belhadj Mohamed Nadjib, également au violon qui a entonné l'istikhbar «Salamoun aâla'l'ahbab», alors que Abdelhamid Mohamed Hichem, à la kouitra, a rendu le n'çraf «Ya badiê el hosni anyef».

Sous la direction de Mohamed Cherif Tibourtine, l'Association «Biban El Andalou» de Bordj Bou Arréridj a pris le relais, présentant au public relativement nombreux, «Noubet H'çin» dans ses déclinaisons mélodiques et rythmiques.

Sara Tibourtine (17ans), jouant de la kouitra a brillé de sa voix cristalline, interprétant dans le mouvement b'taihi «Ya âachiqin», alors que la violoniste Aziza Oussalah a réussi son tour de chant dans «El wardou yafah», rendu dans la cadence derj.

L'ensemble «Biban El Andalou» mise sur l'avenir avec un orchestre qui compte de plus en plus de jeunes membres, à l'instar des violonistes Sonia Abbas (20 ans) et Sara Boukedjar (16 ans) ainsi que le tambourinaire (tarrardj) Hassen Khelif (15 ans).

«En-Naciria» de Béjaïa a rejoint, en troisième partie de programme, la scène avec «Noubet Zidène» dans ses cahiers, exécutée dans les mêmes variations d'usage, avec des interprétations renvoyant à l'école de cheikh Sadek El Bédjaoui, honoré par le festival en 2013.

La soprane Sophie Hammouche et le ténor Mesbah Rekkam, tous deux au violon, se

sont distingués par des interprétations vocales appréciées par l'assistance dans «Lech ya âadeb el gouloub» (b'taihi) et «El hawadhel oussoud» (istikhbar) respectivement.

Les jeunes Sid Ali Touati (19 ans) au violon et Sid Ahmed Tourene (18 ans) au piano, faisant partie de l'ensemble «En-Naciria» de Béjaïa, dirigé par Smâil Ould Ali, ont fait part de leur attachement au patrimoine andalou et leur ambition à suivre les pas de leurs maîtres.

Le rendu des trois prestations a été au goût du public qui a eu droit à apprécier dans l'allégresse, le choix modal et l'interprétation de chacune des formations en lice. Le 9^e Festival national de la musique andalouse Sanaa se poursuit jusqu'au 8 décembre avec au programme de sa dernière soirée de compétition, les associations «El Youssoufia El Andaloussia» de Miliana, «El Fen Wa Nachat» de Mostaganem et «Les Beaux Arts» d'Alger.

Hania D.

Créateur de «Star Wars» George Lucas au panthéon de la culture américaine

LE CRÉATEUR de la célèbre saga intergalactique «Star Wars», George Lucas, est entré dimanche soir au panthéon des artistes américains en recevant un prix du centre Kennedy lors d'une cérémonie de gala à Washington.

Cette récompense lui est décernée juste avant la sortie, le 16 décembre en Europe et le 18 décembre aux Etats-Unis, de l'épisode VII de la série, «Star Wars, le réveil de la force» auquel le réalisateur n'a pas été associé.

Née en 1977, la série a «changé le cinéma absolument pour toujours», a rappelé le réalisateur Steven Spielberg, qui a travaillé avec Lucas, marquant la naissance d'un nouveau genre de cinéma populaire de science-fiction, pionnier en matière d'effets visuels. Ont également été honorés l'actrice porto-ricaine Rita Moreno, qui a joué le rôle d'Anita dans le film «West Side Story» (1961), et le chef d'orchestre japonais Seiji Ozawa, qui a notamment dirigé pendant 29 ans l'orchestre symphonique de Boston ainsi que l'actrice Cicely Tyson, remarquée dans le film «Sounder» (1972).

R. T.

RENDEZ-VOUS CULTURELS

Galerie d'art de l'hôtel Sofitel (El Hamma, Alger)

Jusqu'au 31 décembre : Exposition-vente de peinture et de photographie «Du soleil à la lune», avec Nourredine Chegrane, Farid Benyaâ, Valentina Ghanem, Ferrante Ferranti, etc. Les bénéfices seront utilisés pour acheter du matériel spécial aux enfants de la Lune souffrant du xeroderma pigmentosum et qui ne peuvent supporter le moindre rayon de soleil.

Galerie Baya du Palais de la culture Moufidi-Zakaria (Kouba, Alger)

Jusqu'au 16 janvier 2016 : 8e Salon d'automne des arts plastiques.

Palais Ahmed-Bey de Constantine

Jusqu'au 6 décembre : Exposition de manuscrits arabes conservés aux Pays-Bas, intitulée «l'art du livre islamique».

Centre culturel Mustapha-Kateb (5, rue Didouche-Mourad, Alger)

Jusqu'au 10 décembre : Exposition «Clin d'œil» en hommage à l'artiste Lazhar Hakkar (1945-2013).

Salle Ibn Khaldoun (Alger-Centre)

Tous les jours : Film d'espionnage 007 Spectre de Sam Mendes (2015, Royaume-Uni /USA), avec Daniel Craig, Christophe Waltz, Léa Seydoux et Monica Bellucci. Séances: 14h, 17h et 20h. Prix des tickets : 500 DA.

Galerie d'arts Sirus (Télémy, Alger)

Chaque jour : Exposition «Purification» de Karim Sergoua.

Coup-franc direct

Non au blocage !

Par Mahfoud M.

De nombreux jeunes joueurs reçoivent, ces derniers temps, des offres intéressantes de clubs du Vieux continent après avoir été suivis pendant un long moment par des émissaires et autres managers qui établissent des rapports sur eux. Cela prouve que le joueur algérien du cru est toujours une valeur marchande ailleurs et qu'il est convoité en Europe, contrairement à des éléments d'autres pays. Les présidents de club devraient se réjouir de cette nouvelle, surtout que tout le monde retiendra le nom de la formation qui l'a formé et a contribué à faire de lui ce qu'il est maintenant. Toutefois, au lieu de cela on voit que certains joueurs sont bloqués et ne peuvent pas vivre pleinement leur rêve d'évoluer en Europe, ce qui est dommage même pour le football algérien qui devrait en bénéficier. Pourquoi bloque-t-on ces jeunes qui, pour la plupart, se disent saturés et espèrent obtenir un bon de sortie pour évoluer dans des clubs plus huppés en Europe ? La cupidité de certains présidents contribue à ce scénario et fait que les dirigeants demandent toujours plus pour libérer leurs éléments qui ne comprennent pas pourquoi on ne les aide pas à embrasser une carrière pro en Europe. Il faudrait que ces dirigeants comprennent que ce blocage n'apportera rien au football national et qu'au contraire ils devraient faciliter la tâche à leurs éléments, car cela profitera à tout le monde.

M. M.

MC Oran

Bouali souhaite relever le défi

L'ENTRAÎNEUR Fouad Bouali, qui vient de succéder au Français Jean-Michel Cavalli à la barre technique du MC Oran (Ligue 1 algérienne de football), a affirmé que son objectif «immédiat» était d'améliorer les résultats techniques de l'équipe, en mauvaise posture à l'issue de la 13^e journée. «Je suis venu pour remettre l'équipe sur pied. Il reste deux journées de la phase aller de la compétition et l'objectif immédiat est de quitter la zone de turbulences pour entrevoir l'avenir sous de bons auspices», a indiqué Bouali, qui avait dirigé la saison dernière la formation saoudienne de Najrane. Au terme de la 13^e journée, le MCO pointe à la 11^e place au classement de la Ligue 1 avec 15 points, soit deux longueurs d'avance sur le premier reléguable, le CS Constantine. En poste depuis la saison dernière, Jean-Michel Cavalli a vu son contrat résilié mercredi dernier pour «insuffisance de résultats». L'ancien sélectionneur national devrait s'engager dans les prochaines heures avec le club soudanais d'Al-Hilal Omdurman. «Je me suis entendu sur tout avec le

président Ahmed Belhadj, sauf la durée du contrat qui sera finalisé en principe ce dimanche. En principe, je vais entamer mes fonctions lundi», a-t-il ajouté. Invité à évoquer sa nouvelle mission avec le club oranais, après une expérience en Arabie saoudite, Bouali s'est dit «confiant» quant à sa réussite, «d'autant qu'il existe un bon groupe en place». Concernant son passage à Najrane, le natif de Tlemcen parle d'une expérience «réussie» puisque l'objectif qui lui a été assigné par la direction a été atteint. «Je suis entièrement satisfait de mon passage à Najrane, une équipe que j'ai trouvée dans les profondeurs du classement avant de la mener vers le maintien. Les dirigeants m'ont demandé de prolonger mon contrat mais en raison de quelques divergences, j'ai préféré partir», a souligné Bouali, dont le dernier club en Algérie est le MC Alger avec lequel il avait remporté Dame Coupe en 2014. Le MCO est devenu le 12^e club de Ligue 1 à changer d'entraîneur depuis le début de l'exercice 2015-2016.

CR Belouizdad

Le centre de formation sera installé à Réghaïa

LE CR BELOUIZDAD (Ligue 1 algérienne de football) s'est vu attribuer une assiette de terrain à Réghaïa (Est d'Alger) pour ériger son futur centre de formation, a appris l'APS dimanche auprès de la direction du club algérois. «Le centre de formation du CRB sera érigé à Bouraïda, dans la commune de Réghaïa qui s'étend sur une superficie de 3,2 hectares. Nous avons reçu une correspondance dimanche dans ce sens émanant de la Direction de la Jeunesse, des sports et des loisirs (DJSL) d'Alger», a affirmé à l'APS le vice-président du Chabab, Hamza Boudoumi. La DJSL de la wilaya d'Alger a lancé en novembre dernier des avis d'appels d'offres pour la réalisation de centres de formation au profit des clubs professionnels de football de l'USM Alger, du MC Alger, de l'USM El Harrach et du NA Hussein Dey. Le centre de formation du MCA sera implanté à Zéralda et celui de son voisin l'USMA à Ain Bénian. Pour l'USMH, le choix s'est porté sur une

assiette de terrain à El-Harrach, alors que le centre du NAHD sera construit à Bordj El-Bahri. Après retrait des cahiers des charges, les soumissionnaires doivent déposer leurs dossiers au plus tard le 10 décembre courant et les plis seront ouverts le même jour à partir de 13h00, selon les avis d'appels d'offres publiés dans la presse nationale. «En raison de l'attribution tardive de notre assiette de terrain, le délai pour le dépôt des dossiers concernant notre centre de formation sera prolongé», a souligné Boudoumi. Le ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS), ordonnateur principal de ces projets, a délégué à la DJSL d'Alger le lancement des appels d'offres. Le dossier des centres de formation traîne depuis le passage du football algérien au professionnalisme en 2010. Le MJS s'est engagé à prendre à hauteur de 100% la construction de centres de formation qui seront cédés aux formations en question dans le cadre d'une concession.

Avec leur rendement en CAN U23 Haddad ne bradera pas ses joueurs

■ Le président de l'USM Alger, Rebouh Haddad, ne compte pas brader ses joueurs internationaux après leur rendement lors de la dernière Coupe d'Afrique des nations qui se déroule actuellement au Sénégal.



Haddad ne libérera pas ses joueurs facilement

PH > D.R.

Par Mahfoud M.

Disposant du plus grand nombre d'internationaux avec Ferhat, Abdelaoui, Benkhemassa et Derfalou en plus de Meziane qui joue à titre de prêt au RC Arba, la formation de Soustara montre donc qu'il y a un travail de base qui s'effectue dans la catégorie jeunes, contrairement aux autres clubs. Par ailleurs et ayant eu vent des convoitises de certains clubs du Vieux Continent à travers des émissaires et des managers dépêchés à Dakar pour faire leur marché en Afrique, le président usmiste insistera sur le fait qu'il ne souhaite pas se défaire aussi facilement de ses talentueux joueurs qui s'éclatent avec les Verts et qui font les beaux jours

des Rouge et Noir de l'USMA. Il faut savoir que ce n'est pas la première fois que le club algérois repousse des offres d'ailleurs pour ces joueurs, puisqu'il avait fait de même avec l'ailler de charme de l'USMA, Zineddine Ferhat, que la direction avait refusé de céder au club français de Montpellier, sachant que c'est l'ancien coach de l'Union d'Alger, et actuel entraîneur héraultais, Roland Courbis, qui a émit le vœu d'enrôler Ferhat et de l'avoir à nouveau sous sa coupe, lui qui connaît très bien ses qualités techniques. En ferait-il de même cette fois-ci ? Certains pensent qu'il est temps pour Ferhat d'avoir des envies d'ailleurs pas de défaire un club européen qui lui permettrait de s'émanciper et d'améliorer son niveau dans l'espoir de décro-

cher une place en équipe nationale «A». Le boss des Rouge et Noir prendra, en tout cas, langue avec ses joueurs à leur retour de Dakar pour connaître leurs intentions même s'il leur dit qu'il ne les libérera pas tous, et qu'il pourrait se défaire seulement de deux éléments en tout et pour tout, alors qu'il considère que le club a besoin des services des autres joueurs pour jouer à fond la carte du titre national après avoir raté la finale de la Ligue des champions d'Afrique. Le président usmiste a indiqué à des proches du club qu'il doit penser aussi à son équipe et non seulement à l'évolution de carrière de ces joueurs qui rêvent tous d'embrasser une carrière professionnelle en Europe avec les opportunités et avantages que cela leur offre.

M. M.

Premier League anglaise Mahrez dépasse Benarbia

Le milieu international algérien de Leicester City, Ryad Mahrez, auteur samedi d'un triplé historique contre Swansea (3-0) dans le cadre de la 15^e journée du championnat anglais de football, a battu le record de buts inscrits par un Algérien en Premier League, que détenait Ali Benarbia avec 11 réalisations. Mahrez a inscrit ses trois buts à la 8', 22' et 68' pour atteindre les 14 réalisations en Angleterre

depuis janvier 2014. Il est désormais le premier joueur algérien à réussir une telle performance en Premier League. Sous le maillot de Manchester City (2001-2003), Benarbia (47 ans) avait marqué 11 buts durant ses 78 apparitions avec les «Citizens». Transféré du Havre AC (Ligue 2/France) en janvier 2014, Mahrez (24 ans) a inscrit quatre buts lors de sa première saison avec Leicester. Outre ses 10 buts

cette saison dont deux doublés, Mahrez est également bien placé au classement des passeurs avec 6 passes décisives. A la faveur de cette victoire, Leicester City reprend la première place du championnat cédée la semaine dernière à Manchester City. L'équipe dirigée par l'Italien Claudio Ranieri compte deux longueurs d'avance sur le second Arsenal, vainqueur de Sunderland (3-1).

Judo/Grand Slam de Tokyo :

Elimination en cascade des Algériens aux premiers tours

LES SIX JUDOKAS algériens engagés dans le Grand Slam de Tokyo ont été éliminés précocement du tournoi qui prend fin dimanche dans la capitale japonaise après trois jours de compétitions. Mohamed-Amine Tayeb (+100 kg) est le seul judoka algérien à avoir remporté un combat avant de s'incliner au 2^e tour, au moment où ses cinq compatriotes (3 messieurs et 2 dames) ont tous été éliminés dès leur premier combat. Tayeb a passé le 1^{er} tour suite à sa victoire, par ippon, sur le médaillé d'or au Grand Slam d'Abu Dhabi-2015, le Sud-Coréen Kim Sung-Min,

avant de s'incliner au tour suivant devant l'Ukrainien Stanislav Bondarenko. Les cinq autres judokas algériens, quant à eux, ont été éliminés dès leur premier combat, à commencer par Houd Zourani (-66 kg), sorti de la compétition vendredi, suite à sa défaite contre le Kazakh Smagulov Zhansay. Dimanche, c'était au tour d'Abderrahmane Benamadi (-90 kg) de faire son entrée en lice et de subir le même sort que son coéquipier, en s'inclinant au premier tour face au Japonais Yoshida Yuya, après un combat relativement intense qui a duré plus de quatre minutes. Lyès

Bouyacoub (-100 kg), pourtant considéré comme l'actuel meilleur Algérien dans le classement qualificatif aux Jeux olympiques de Rio, n'a pas été plus chanceux face au Tunisien Anis Benkhalel, face auquel il s'est incliné après à peine 1 minute et 15 secondes de combat. Chez les dames, Kaouthar Ouallal (-78 kg) a été la première à pénétrer sur le tatami et à s'être inclinée devant l'Espagnole Tort Merino Marta. Elle a été suivie de sa coéquipière Sonia Asselah (+78 kg) qui a subi le même sort devant la Japonaise Sarah Asahina.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Mesures de rétorsion économique de la Russie

Les sanctions pourraient coûter à la Turquie 9 milliards de dollars

LES MESURES de rétorsion économique prises par la Russie à l'encontre de la Turquie après l'incident aérien au-dessus de la frontière avec la Syrie, pourraient coûter à l'économie turque 9 milliards de dollars «dans le pire des scénarios», a estimé lundi le vice-Premier ministre turc chargé de l'économie, Mehmet Simsek. «Nous parlons d'un chiffre de 9 milliards de dollars (environ 8,3 milliards d'euros) dans le pire des scénarios», a déclaré M. Simsek à la chaîne de télévision NTV. «Les tensions pourraient avoir un impact de 0,3 ou 0,4% sur le PIB», a-t-il ajouté. La Turquie et la Russie traversent une crise diplomatique depuis qu'un avion militaire russe a été abattu le 24 novembre par l'armée turque au-dessus de la frontière avec la Syrie. La Russie a annoncé des mesures de rétorsion à l'encontre de la Turquie qui visent principalement les secteurs du tourisme, de l'énergie, de la construction et de l'agriculture. «Il y a une diminution du nombre de touristes de 603 000. Il y a un ralentissement dans la construction», a souligné M. Simsek, «nous ne sommes pas pour une escalade de ces tensions». «Si la Russie maintient cette attitude (...) toutes sortes de mesures dissuasives pourront être prises», a-t-il poursuivi sans donner de détails. Le président turc Recep Tayyip Erdogan avait déjà indiqué samedi que la Turquie allait trouver d'autres fournisseurs d'énergie que la Russie, qui lui fournit actuellement 55% de ses besoins en gaz et 30% de ceux en pétrole. «Il est possible de trouver d'autres fournisseurs», a déclaré M. Erdogan lors d'un discours télévisé en faisant référence à l'Azerbaïdjan notamment. Ankara importe 90,5% de

son pétrole et 98,5% de son gaz naturel. Une nouvelle étape a été franchie, le 28 novembre, après l'adoption par le président russe Vladimir Poutine de sanctions économiques envers la Turquie. La destruction d'un chasseur bombardier Su-24 russe par des avions de chasse turcs, le 24 novembre, au-dessus de la frontière syrienne, a envenimé les relations entre la Turquie et la Russie. Ces mesures préparées par le gouvernement russe et adoptées par décret par M. Poutine, sont destinées «à assurer la sécurité nationale et celle des citoyens russes». Ces sanctions comprennent l'interdiction des vols charters entre la Russie et la Turquie, l'interdiction des employeurs russes d'embaucher des travailleurs turcs à partir du 1^{er} janvier, ou encore l'interdiction des importations de certaines marchandises turques, selon le texte du décret publié par le Kremlin. Selon le service de presse du Kremlin, M. Poutine a chargé son gouvernement «de définir une liste de biens et de services auxquels les mesures économiques [à] ne s'appliquent pas». Les compagnies aériennes turques devront par ailleurs se soumettre à davantage de contrôles sur le territoire russe, «pour des raisons de sécurité». La Russie a également décidé de suspendre à compter du 1^{er} janvier l'accord d'exemption de visas entre les deux pays. «Nous avons de plus en plus de questions sur la volonté réelle d'Ankara d'éradiquer le terrorisme», a lancé le chef de la diplomatie russe, Sergueï Lavrov. «Il ne s'agit pas de vengeance. La menace est réelle. Un flux de combattants s'est mis en place via la Turquie dans différentes directions», a-t-il expliqué. Halim N.

Crise diplomatique Turquie/Russie

Ankara convoque l'ambassadeur russe

LA TURQUIE a convoqué lundi l'ambassadeur russe à Ankara après la diffusion d'images d'un soldat russe en position de tir avec un lance-missiles à bord d'un navire de guerre croisant dans les eaux turques, a indiqué le ministère turc des Affaires étrangères. Le chef de la diplomatie turque, Mevlut Cavusoglu, a qualifié cette attitude de «provocation», en pleine crise diplomatique entre Ankara et Moscou depuis la destruction d'un bombardier russe par l'aviation turque à la frontière syrienne. Plusieurs médias turcs ont diffusé dimanche les images d'un soldat russe portant sur son épaule un lance-missiles à bord d'un navire

russe identifié comme le «Caesar Kunikov», qui appartient à la flotte russe présente en mer Noire. Le navire a passé le détroit du Bosphore dimanche matin, selon la chaîne d'information NTV. Mais selon d'autres médias, l'incident a eu lieu vendredi, le navire étant déjà dans les eaux turques à ce moment. «J'espère qu'il s'agit d'un incident isolé, ce n'est pas une bonne approche», a déclaré lundi M. Cavusoglu lors d'un entretien télévisé, avant la convocation de l'ambassadeur. «Ces navires ne représentent pas un danger pour nous. Cependant, lorsque nous percevons un danger, nous donnons la réponse qui convient», a-t-il ajouté. O. N.

LE TOUR DES RÉGIONALES EN FRANCE VICTOIRE HISTORIQUE POUR LE FN



Djalou@hotmail.com

Oran

Saisie de cinq quintaux de kif dans une villa

■ Agissant sur renseignements, les gendarmes de la section de recherches du groupement d'Oran, ont arrêté quatre narco-trafiquants et récupéré quatre voitures stationnées devant une cafétéria au centre-ville d'Ain El Turk.

Par Slim O.

Les services de la Gendarmerie nationale ont saisi, dimanche, une quantité de cinq quintaux de kif traité, dissimulée à l'intérieur d'une villa, sise au centre-ville de la ville côtière Ain El Turk (Oran), a-t-on appris lundi auprès de ce corps de sécurité.

Agissant sur renseignements, les gendarmes de la section de

recherche du groupement d'Oran ont arrêté quatre narco-trafiquants et récupéré quatre voitures, stationnées devant une cafétéria au centre-ville d'Ain El Turk.

Poursuivant les investigations et munis d'un mandat de perquisition, les gendarmes enquêteurs ont pénétré à l'intérieur d'une villa, située au même endroit, pour découvrir ladite quantité de kif traité.

Une enquête autour de cette

affaire a été ouverte par les gendarmes de la section de recherches d'Oran, a-t-on signalé de même source.

Par ailleurs, un réseau de trafic international de drogue a été également démantelé récemment à Oran permettant la saisie de 194 kilos de kif traité suite à des renseignements parvenus aux éléments de la section de recherches de la gendarmerie.

S. O./APS

Akbou

Un individu placé en détention pour tentative d'homicide

«B.K. ÂGÉ de 22 ans, auteur de la tentative d'homicide volontaire commis à Bouyizène au niveau des tentes de nomades, la semaine dernière, a été arrêté par les éléments de la police judiciaire de la sûreté de daïra d'Akbou», apprend-on auprès de la cellule de communication de la sûreté de wilaya. Cet indivi-

du qui était sous l'effet de l'alcool au point de se dévêtir, a frappé la victime B.Y. 21 ans, de plusieurs coups de couteau suite à une altercation. Ce dernier a été grièvement blessé et évacué par la Protection civile vers l'hôpital de la ville alors qu'il souffrait de profondes blessures. L'altercation a commencé lorsque la victime a

tenté de calmer l'individu qui ne cessait de lancer des mots obscènes à tout va et à haute voix. Présenté devant le parquet d'Akbou pour tentative d'homicide avec un objet contondant, il a été placé en détention provisoire par le juge instructeur.

H.C.

Vol de motos et de voitures à Béjaïa

Un réseau de 11 individus arrêtés

UN IMPORTANT réseau de vol de motos et de véhicules a été démantelé par les éléments de la police judiciaire de la 1^{re} sûreté urbaine de Béjaïa la semaine passée. Ce réseau est composée de 11 éléments, âgés entre 19 et 39 ans et résidant dans les wilayas de Béjaïa, Annaba, Médéa, M'sila et Batna.

Ces individus ont commis 18 vols. Les enquêteurs ont réussi à récupérer huit motos, de différentes marques, leurs papiers d'identification et deux autres motos désossées, en pièces détachées, indique la cellule de communication de la sûreté de wilaya. Présentés devant le parquet jeudi passé pour constitu-

tion de bande organisée, vols par effraction, complicité, utilisation de véhicule et non-dénonciation de crime, 6 des 11 individus ont été placés en détention provisoire et le reste des éléments a été cité à comparaître en audience.

H.C.